

## Factsheet à propos des membres de Swiss Cigarette et du marché suisse des cigarettes

### 1. A propos de Swiss Cigarette

Les membres de Swiss Cigarette sont les suivants:

- Philip Morris SA, Lausanne
- British American Tobacco Switzerland SA, Lausanne
- JT International AG Dagmersellen, Dagmersellen



### 2. A propos des membres

#### **Philip Morris SA**

- Administration: Lausanne
- Production: Neuchâtel-Serrières (Philip Morris Products SA)
- Part de marché<sup>1</sup> 2015: 43.4%
- Nombre de collaborateurs<sup>2</sup>: 3000, auprès de
  - Operations Center Philip Morris International Management SA<sup>3</sup>, Lausanne
  - Philip Morris SA, Lausanne et Spreitenbach
  - Philip Morris Products SA (ICentre de Recherche et Développement inclus), Neuchâtel

---

<sup>1</sup> Les parts de marché concernent exclusivement les marques vendues par les membres de Swiss Cigarette. Les autres fabricants et les marques de commerce ne sont pas pris en compte.

<sup>2</sup> Comprend tous les employés basés en Suisse de Philip Morris International et de ses filiales.

<sup>3</sup> Les collaborateurs sont partiellement actifs dans d'autres filiales de Philip Morris International.



### **British American Tobacco Switzerland SA**

- Administration: Lausanne
- Production: Boncourt
- Part de marché<sup>1</sup> 2015: 38.8%
- Nombre de collaborateurs: 450, auprès de
  - British American Tobacco Switzerland SA, Boncourt
  - British American Tobacco Switzerland SA, Lausanne

### **JT International AG Dagmersellen**

- Administration: Dagmersellen
- Production: Dagmersellen
- Part de marché<sup>1</sup> 2015: 17.8%
- Nombre de collaborateurs: 1300, auprès de
  - JT International AG, Dagmersellen
  - JT International SA , Genève

### **3. A propos du marché suisse des cigarettes 2015<sup>4</sup>**

- Cigarettes vendues: 9'913 millions de pièces  
dont cigarettes importées : 1'041 millions de pièces
- Cigarettes exportées: 28'797 millions de pièces
- Taux d'autosuffisance du tabac indigène: 3.2%

---

<sup>4</sup> Source: Direction générale des douanes



## A propos de la totalité des redevances par l'impôt 2015 sur le tabac<sup>5</sup>

Impôt sur le tabac 2015 <sup>6</sup>	CHF	2'198 millions
dont:		
• Impôt sur les cigarettes:	CHF	2'128 millions
• Impôt sur les cigares:	CHF	3 millions
• Impôt sur tabac fine coupe (cigarettes à rouler):	CHF	59 millions
• Autres produits du tabac <sup>7</sup> :	CHF	8 millions

### 4. Aperçu de l'imposition des cigarettes mesurée sur le prix de vente au détail de la classe de prix la plus demandée (CHF 8.50)<sup>8</sup>



<sup>5</sup> Source: Direction générale des douanes

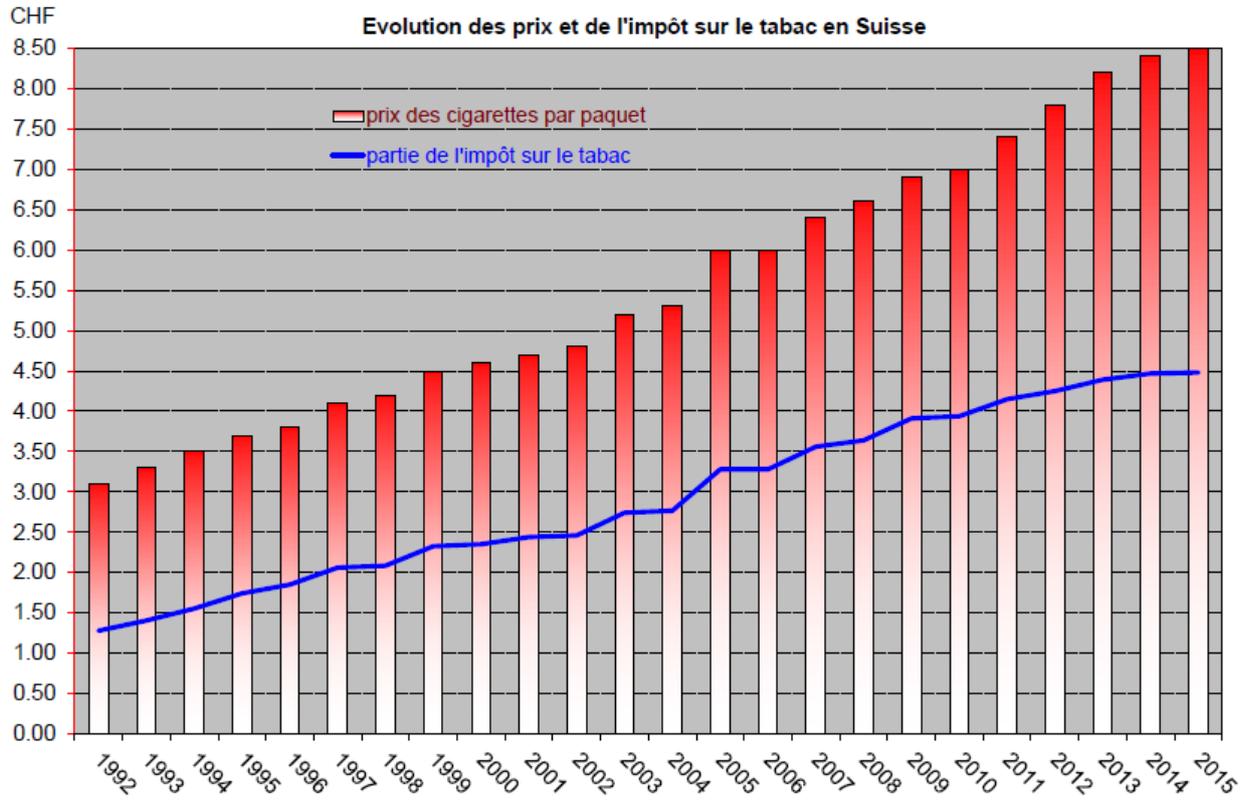
<sup>6</sup> Recettes servant au cofinancement des contributions de la Confédération à l'assurance-vieillesse et survivants, à l'assurance-invalidité ainsi qu'aux prestations complémentaires à cette assurance selon l'art. 11.2 LTab, RS 641.31

<sup>7</sup> Tous autres produits du tabac comme le tabac à mâcher, le tabac à pipe, etc.

<sup>8</sup> Source: Direction générale des douanes



## 5. L'évolution du prix et de l'impôt



Le graphique est basé sur la catégorie de prix la plus vendue (paquet de 20 cigarettes)<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Source: Direction générale des douanes



## 6. A propos du fonds de la SOTA

- Selon l'article 36 alinéa 1 de l'Ordonnance sur l'imposition du tabac du 14 octobre 2009 (RS 641.311), les fabricants et les importateurs de cigarettes et de tabac à coupe fine destinés au marché indigène versent une redevance de 0,13 centime par cigarette ou de 1 fr. 73 par kilogramme de tabac à coupe fine au fonds de financement de la SOTA.



## 7. A propos du fonds de prévention du tabagisme

- Selon l'article 38 alinéa 1 de l'Ordonnance sur l'imposition du tabac du 14 octobre 2009 (RS 641.311), fabricants et les importateurs de cigarettes et de tabac à coupe fine pour le marché indigène versent une redevance de 0,13 centime par cigarette ou de 1 fr. 73 par kilogramme de tabac à coupe fine dans le fonds de prévention du tabagisme.

